

Académie d'Orléans, 1^{er} juin 2016 – Colloque sur la langue française.

Les mystères de la syntaxe

Ou : Tentative d'autobiographie linguistique.

Merci à toutes et à tous, et merci à Marc Baconnet qui a bien voulu me proposer de dire quelques mots au terme de cette journée consacrée à la langue française, ce qui m'a permis de traverser la Beauce par des routes départementales, au milieu de champs inondés, jusqu'à Chécy où, malheureusement, un grand ami d'Orléans a été enterré cet après-midi, et jusqu'ici où je suis arrivé avec les dix minutes de retard qui étaient prévues...

Je dois vous dire que j'ai quelque scrupule à m'exprimer, tout particulièrement devant mes amis Bernard Cerquiglini et Gabriel Bergounioux, qui connaissent si bien ce dont je vais parler que je leur demanderai une grande indulgence.

C'est vrai que, sans la linguistique française, je ne serais jamais venu à Orléans. Et il n'y aurait peut-être pas eu de tramway aujourd'hui dans cette ville... Il se trouve que j'étais en Tunisie et que Géraldi Leroy me dit : *J'ai rencontré une collègue* – à qui je tiens tout particulièrement à rendre hommage en ce jour : c'était Julie Sabiani – *à un colloque et elle m'a dit qu'il y avait un poste ouvert en linguistique française à l'université d'Orléans*. J'envoie ma candidature en me disant que je ne serai pas retenu car je n'y connaissais personne. Et j'ai appris depuis que, dans la commission de spécialistes qui s'est penchée sur le sujet, deux candidats s'étaient dégagés. Le premier était féru en grammaire classique et philologie, le second – ou peut-être la seconde – était spécialiste de grammaire générative. Et, au bout d'un après-midi entier de débats, ils ont fini par dire : *finalement, il y a aussi cet autre candidat* – c'était moi – *qui conjugue les deux orientations*. Ils m'ont retenu et c'est ainsi que la linguistique m'a mené ici.

Et j'ai pensé, puisque je devais vous dire quelques mots, vous dire pourquoi j'aime profondément la syntaxe, et la syntaxe de la langue française – et vous proposer, en toute humilité, une tentative d'autobiographie linguistique, et, plus spécialement, syntaxique.

Cela a commencé chez moi par une révolte contre un excès de dissertation et de rhétorique qui m'a conduit – et qui nous a conduits, avec mon ami Bernard Cerquiglini, qui fut mon « *coturne* » à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud et quelques autres – à nous intéresser beaucoup au *texte*, à la matérialité du texte, à la phrase, aux mots, à la syntaxe. Ce fut une sorte de *parti pris des choses*, qui nous a menés, de Saint-Cloud à Nanterre et à Vincennes.

Ce fut d'abord pour moi un mémoire que j'ai écrit sur *La structure syntaxique des titres de journaux*⁽¹⁾, dans lequel j'ai cherché ce qu'il y avait de commun entre les titres de *France Soir* et du *Monde*. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, il y avait beaucoup de points communs dans la manière de titrer et dans les habitudes syntaxiques afférentes. Je me suis intéressé en particulier à un sujet qui m'était apparu assez mystérieux, qui était ce que j'appellerai l'énigme de la *disparition de l'agent*. Voilà un premier *mystère*.

Pourquoi utilise-t-on le passif ? Nous avons un professeur, Jean Dubois, qui a écrit une grammaire structurale du français en trois tomes⁽²⁾, qui montrait que s'il n'avait pas exactement assimilé les méthodes de la grammaire générative, il avait compris toute la fécondité du structuralisme en grammaire. Ces trois tomes fourmillaient d'analyses, d'idées et d'intuitions. Jean Dubois se posait notamment la question de savoir pourquoi on utilisait la forme passive. Il avait mis en évidence le fait que si on y avait recours, c'était notamment parce qu'on avait une raison, bonne ou mauvaise, avouée ou inavouée, explicite ou implicite, de faire disparaître l'agent.

Je reviens aux titres de journaux. Soit le titre qui fut, un certain matin, celui de nombreux journaux de toute la planète : *Kennedy assassiné*. Deux mots. Bien sûr, c'est une forme passive. Il y a une ellipse de l'auxiliaire. L'agent a disparu pour deux raisons. La première est que l'on ne sait pas qui est l'assassin. La seconde est que, même si on avait connu son identité, cela n'aurait intéressé personne. Et c'est ainsi que j'ai travaillé sur un premier mystère, celui de la disparition de l'agent, et bien d'autres sujets qui faisaient – et qui font – la singularité des titres de la presse.

Nous avions à Saint-Cloud, un autre enseignant – je parle pour Bernard et pour Gabriel – qui s'appelait Maurice Tournier, et qui s'était pris d'une grande fascination pour la lexicométrie.

Il a fait une thèse sur le vocabulaire de la Révolution de 1848⁽³⁾. Il a écrit d'innombrables articles sur les *mots*. Et nous avons aussi écrit avec lui plusieurs articles ainsi qu'un livre intitulé *La parole syndicale*⁽⁴⁾. Ce titre n'est d'ailleurs pas exactement approprié car le livre porte sur le *vocabulaire* syndical et non, justement, de la *parole*. Et c'est ainsi que j'ai perçu l'intérêt mais aussi les limites de la méthode *quantitativiste* que nous mettions en œuvre.

Donc, nous comptons les mots. S'agissant de partis politiques, d'organisations syndicales, de personnages historiques ou d'auteurs divers et variés, nous comptons le nombre de mots qu'ils employaient. Nous le faisons à l'aide d'ordinateurs très gros, immenses, par rapport à la taille de ceux d'aujourd'hui. Il fallait d'abord enregistrer les données et procéder à une opération complexe qui s'appelait la *lemmatisation*. Pour le verbe *aller* par exemple, car l'ordinateur logiquement – et mécaniquement – considérait chaque forme du verbe comme un mot différent. Il fallait donc regrouper dans une seule rubrique toute une série de formes différentes.

Cette méthode permettait de définir pour chaque locuteur les mots qu'il employait le plus – et de les classer en fonction de leurs occurrences –, ainsi que ceux que, par rapport à d'autres locuteurs « comparables », il employait le moins, ou dont l'absence – ou la moindre occurrence – étaient significatives. Elle permettait aussi de mesurer les cinq mots qui apparaissent de manière significative dans l'entourage d'un autre mot (l'entourage étant défini par les cinq mots qui le précédaient et par les cinq mots qui le suivaient), autrement dit les mots qu'un mot « attirait » et ceux qui étaient, corrélativement, absents ou faiblement employés dans le même entourage par rapport à d'autres locuteurs comparables.

Cette méthode avait des avantages. Elle était, d'une certaine manière, « productive » et efficace. Et puis je me suis révolté contre elle. Je l'ai contestée, au nom, précisément, de la *syntaxe* et des faits d'*énonciation*, dans un article que j'ai publié dans la revue *Mots*⁽⁵⁾. Pourquoi ? Parce que – ai-je expliqué – c'est un peu comme si on étudiait un moteur avec un double décimètre, en regardant quelle pièce est proche d'une autre. Or, dans un moteur, il peut y avoir une pièce qui se situe à 2 cm, à 3 cm, à 5 cm d'une autre, mais qui est moins solidaire de la première qu'une autre située à 50 cm mais qui est

reliée par une courroie à la première. C'est identique dans les textes. Revenons au passif. Chacun voit bien que l'agent – qui est le sujet de la phrase active correspondante – peut être relégué loin du verbe de la phrase passive tout en étant fortement lié à lui. J'en ai tiré les conséquences. Et je me suis mis à faire des études pour corrélérer le lexique, la syntaxe et les faits d'énonciation. J'ai alors posé que ce qui était caractéristique d'un texte, c'était, outre les occurrences du vocabulaire, l'apparition, à des places syntaxiques définies et dans des formes d'énonciation déterminées, de tel ou tel mot. Ainsi, je montrais comment lexique, syntaxe et énonciation étaient indissociable, composaient des structures spécifiques et permettaient de caractériser le système linguistique propre à un locuteur ou à un corpus.

... Mais il serait trop long de développer cela. Et je poursuis, en toute modestie, le fil de ma tentative d'autobiographie linguistique. Devenu donc, assistant en linguistique française à l'Université d'Orléans, j'enseigne notamment la phonétique.

La phonétique est une discipline passionnante. Certains pensent que la phonétique est une affaire de sons et qu'elle traite des effets produits par la juxtaposition de sons, ou de phonèmes, pour parler plus justement, comme si l'on pouvait, en quelque sorte, faire de la phonétique – ou de la phonologie – en ignorant la syntaxe et la sémantique. Or, ce n'est pas vrai.

Et, une nouvelle fois, mon appétence pour la syntaxe est revenue au cœur de la phonétique.

Je ne prendrai qu'un exemple, qui est familier à chacune et chacun, celui de la liaison. Si vous dites que, pour qu'il y ait liaison, il faut forcément qu'il y ait une consonne suivie d'une voyelle, tout le monde comprend cela. L'ennui, c'est que si cette condition est nécessaire, elle n'est pas suffisante.

Tous les linguistes connaissent l'histoire du *savant aveugle*.

Si vous dites *un savant aveugle*, sans faire la liaison, c'est un nom plus un adjectif. Si vous dites *un savant_aveugle*, en faisant la liaison, c'est un adjectif plus un nom. Autrement dit, l'absence ou la présence de la liaison sont déterminées par la syntaxe et la sémantique. Il est impossible de les éliminer au bénéfice de purs mécanismes phonétiques.

C'est ainsi que, comme beaucoup d'autres, je me suis intéressé à toutes les fautes dites de prononciation induites par des effets syntaxiques et sémantiques.

Par exemple, j'ai encore entendu l'autre jour – c'était au Sénat – un brillant orateur évoquer, *les cent z'amis d'un ministre*. Écoutez la radio et la télévision. Vous verrez que beaucoup de personnes utilisent la liaison comme une marque grammaticale, une marque syntaxique et non comme l'effet de la juxtaposition d'une consonne et d'une voyelle. La syntaxe est toujours là. Elle réapparaît même lorsqu'on croit pouvoir l'éliminer ou l'ignorer.

J'ai également beaucoup enseigné les grammaires génératives et transformationnelles. J'ai d'ailleurs toujours pensé qu'on n'avait pas exploré autant qu'il l'aurait fallu tout ce que les méthodes issues de ces grammaires pouvaient apporter pour la description de français, du moins dans les premières versions de ces grammaires, puisqu'ensuite Noam Chomsky a passé beaucoup de temps – d'une certaine manière on peut lui en faire crédit – à remettre en cause les différents modèles qu'il a successivement élaborés.

Dans ce cadre, j'ai, en particulier, été passionné par la question des adverbes. On vous présente dans beaucoup de grammaires les adverbes comme un tout, comme une

catégorie unique et homogène. Or cela ne correspond pas à la réalité. J'ai à cet égard été marqué par les très remarquables analyses de Nicolas Ruwet sur ce sujet⁽⁶⁾.

On dit aussi qu'il y a une catégorie dite « adverbess de temps » qui formerait un tout. Or, on peut observer qu'un enfant de cinq ou six ans a dans sa tête davantage de catégories d'adverbess de temps qu'il n'en existe dans les grammaires. Et ce qui est fascinant, c'est de décrire, de rendre explicite, de mettre à jour toutes les règles qui font que cet enfant de cinq ou six ans ne se trompera pas, en l'espèce, dans l'ordre des mots. Ainsi, on peut dire *il est encore venu*, on peut dire *il est déjà venu*, *il est parfois venu*, mais personne ne dira – et aucun enfant de six ans ne dira – *il est hier venu*. Parce que vous tous et toutes qui êtes ici, vous avez intégré, sans le savoir, plusieurs classes d'adverbess de temps – mais aussi d'adverbess de manière, pour s'en tenir à ces deux catégories.

Et vous direz tous : *il est venu hier* et non *il est hier venu*, parce que vous avez assimilé sans le savoir des règles qui existent, qu'on peut rendre parfaitement explicites, mais que vous n'avez jamais apprises – au sens où on *apprend* des règles de grammaire.

De même, si vous réfléchissez à ces trois phrases : *il a bien été servi hier*, *il a encore été bien servi hier*, *il a bien encore été servi*, vous voyez que le même mot *bien* relève de deux catégories d'adverbess différentes, que la place des adverbess appartenant à chacune de ces catégories n'est pas la même, que vous ne vous tromperez pas quant à la place respective de chacune d'entre elles, ni pour ce qui est de ces places par rapport aux places des différents adverbess de temps.

La phrase *Il a bien mangé* est donc ambiguë. Et quand il s'agira de mettre *encore*, le *bien* n°1, le *bien* n°2 ou *hier* dans un certain ordre, vous ne vous tromperez jamais, en raison de règles que vous connaissez – mais vous ne savez pas que vous les connaissez...

Il est fascinant d'étudier tout cela parce qu'on se rend compte de la complexité de la langue, de la syntaxe et des capacités considérables du cerveau humain pour assimiler nombre de règles dont nous ignorons jusqu'à l'existence.

J'ai aussi eu l'occasion d'enseigner les *fonctions* et de montrer le côté paradoxal de cette notion. Ainsi, dans la phrase *Le magasin ouvre*, *Le magasin* est le sujet. Dans la phrase, *Pierre ouvre le magasin*, *Magasin* est complément d'objet. Dans la phrase *La clé ouvre le magasin*, c'est *La clé* qui est le sujet. Mais dans *J'ouvre le magasin avec la clé*, *la clé* devient complément circonstanciel d'instrument – du moins je suppose. D'où la nécessité de distinguer la *place* et la *fonction*. La *place* du syntagme nominal situé avant le verbe et s'accordant avec lui peut être occupée par des mots assumant toutes les *fonctions* au sens traditionnel du terme. D'où les confusions entraînées par les grammaires dites traditionnelles lorsqu'on ne distingue pas les *places* (syntaxiques) et les *fonctions* (sémantiques). D'où aussi les confusions induites par le fait qu'on affecte une fonction à une catégorie de mots, fonction dont d'autres catégories de mots seraient exclues. Ainsi, des adverbess comme *hier* ou *demain* sont, à bien des égards, assimilables aux compléments circonstanciels. Comment justifier également que *jours* soit complément circonstanciel de temps dans : *il vient dans trois jours* et que *demain* ou *après-demain* ne le soient pas dans *il viendra demain* (ou *après-demain*) ?

Dans le même ordre d'idées, j'ai toujours été fasciné – ce sont des mystères pour moi, mais il faut toujours chercher à élucider les mystères – par cette phrase *Il est entré dans les ordres en Espagne*.

En Espagne, c'est un complément circonstanciel de lieu. Mais qu'est-ce que *dans les ordres*, dans nos analyses traditionnelles ? C'est un lieu mystique, en quelque sorte ! Toujours est-il que nous enseignons à nos étudiants que l'on peut dire *En Espagne, il est*

entré dans les ordres. Mais personne ne dira *Dans les ordres, il est entré en Espagne*. C'est différent. Et la réalité, c'est que *dans les ordres* a avec le verbe *entrer* un rapport du même type qu'aurait un complément d'objet direct ou indirect avec un verbe transitif. Et que c'est très différent du rapport qui s'établit entre le verbe (ou la phrase) et le syntagme *en Espagne*. Il ne faut donc pas se fier aux apparences. Quelles que soient les prépositions qui les introduisent, ou qu'une préposition soit présente ou absente, il y a des compléments *essentiels* et des compléments – en effet – *circonstanciels*.

On le voit, j'ai beaucoup aimé déconstruire les fausses évidences.

Je l'ai également souvent fait, s'agissant de ce que l'on appelle le conditionnel. J'avais, un jour, inscrit au tableau cette phrase : *Le conditionnel n'exprime jamais la condition*. Je trouvais que c'était clair et simple. La seule question était de savoir pourquoi on appelait ce mode – ou ce temps – *conditionnel*.

En effet, de deux choses l'une. Ou bien on est dans un système hypothétique du style *S'il faisait beau, je sortirais*. Mais alors, c'est l'imparfait – *S'il faisait beau* – qui exprime la condition. Ou bien il s'agit de phrases comme *Il disait qu'il viendrait* et, dans ce cas, on a affaire à un futur par rapport au passé, de la même manière que dans des phrases comme *Il dit qu'il viendra*, on a un futur par rapport au présent. Et le conditionnel est alors, incontestablement, un temps de l'indicatif.

Ainsi, ou bien nous sommes dans un système hypothétique, et c'est l'imparfait (ou le plus-que-parfait) qui exprime la condition. Ou bien nous sommes dans la modalité du réel, de l'indicatif donc, et le temps appelé conditionnel exprime le futur par rapport au passé. On voit ainsi qu'il n'exprime jamais, en effet, la condition.

Et lorsque j'expliquais que, pour être logique, il faudrait mettre dans le tableau de l'indicatif le futur par rapport au passé comme le futur par rapport au présent et qu'il faudrait inscrire dans la rubrique *mode conditionnel*, (ou *hypothétique*), l'imparfait et le plus-que-parfait au même titre que le « *conditionnel* » ou le « *conditionnel passé* » qui leur sont liés, je n'ai pas toujours été compris. C'est pourtant parfaitement logique.

Il y a bien d'autres sujets qui m'ont beaucoup intéressé, en tant qu'enseignant à l'Université. Et puis je suis devenu maire d'Orléans et, lorsque je me rendais dans les classes pour offrir des dictionnaires au nom de la ville et que je pouvais échanger sur la grammaire – par exemple ! – avec les élèves, ce furent de grands bonheurs. Je ne sais d'ailleurs pas si les enseignants ont toujours apprécié...

L'autre jour, je suis allé déjeuner au restaurant scolaire à Guilly, commune où il y a un magnifique méandre sur la Loire, et où nous avons parlé de grammaire et de syntaxe pendant tout le repas. C'était passionnant.

Parmi mes sujets de prédilection, lors de ces dialogues, il y a la différence entre le passé simple et l'imparfait.

On dit tout le temps que l'imparfait exprime une action qui dure – donc un état – alors que le passé simple est le temps des événements ponctuels.

Et on se délecte d'exemples du type : *La voiture roulait depuis dix heures quand, soudain, le pneu éclata*.

Ou encore : *Il dormait depuis dix heures quand, soudain, le réveil sonna*.

Or, ces explications sont, en fait, illusoire. Et c'est un vrai bonheur pédagogique, quand vous expliquez à une classe que l'imparfait dure, et que le passé simple est ponctuel, que vous vous assurez que tout le monde a compris, et bien compris, et que, quand tout

le monde a bien compris, vous prenez votre craie – il n’y a plus de craies aujourd’hui –, et vous écrivez au tableau la phrase suivante : *La guerre dura cent ans*.

Cela crée un grand trouble et une profonde incompréhension. Et alors, vous dites à l’auditoire : chers amis, vous pensiez avoir compris, mais vous n’avez pas du tout compris. Et c’est à partir de ce moment-là que commence l’acte pédagogique !

La solution, certains d’entre vous la connaissent bien. D’autres, j’en suis sûr, ont l’intuition de cette solution. Elle figure dans un livre immense que j’adore lire et relire. Il s’agit des *Problèmes de linguistique générale* d’Émile Benveniste⁽⁷⁾, et plus précisément, en son sein, du chapitre intitulé *Les relations de temps dans le verbe français*. On ne trouve pas de meilleure explication que dans les quinze pages de ce chapitre du fait que le passé simple, c’est le temps du *récit* et que, ce qui compte, c’est que l’on met au passé simple *les événements du récit*. Le problème n’est pas de savoir si ces événements durent une seconde ou un siècle dès lors que ce sont des *événements du récit*.

J’ai écouté l’autre jour, dans cette manifestation qui s’appelait *Les Voix d’Orléans*, une conférence passionnante d’Henriette Walter. Elle y a dit que le passé simple disparaissait. Or, je ne pense pas qu’il disparaisse. Simplement, le passé simple est encore beaucoup utilisé dans le roman et dans les récits, cher Marc Baconnet. Mais il n’est pratiquement utilisé qu’à la troisième personne. J’ajoute qu’avec le passé simple, vous n’avez pas non plus *hier*. On n’écrit pas (et on dit encore moins) *Il arriva hier*, mais *Il arriva le lendemain*. De même que nous n’avons pas *je* ni *tu*, nous n’avons pas *hier*, *aujourd’hui*, *demain*, avec le passé simple. Et le passé simple est surtout employé à l’écrit, et peu à l’oral. Il y a là un *système*. Avec le passé simple, les *déictiques* sont exclus. Nous sommes dans le système du *récit*. C’est intéressant parce que, de même que l’on a vu le rapport entre la liaison, la syntaxe et la sémantique, il y a des rapports profonds, puissants, entre les verbes, les pronoms, les adverbes, les relatives, les déterminants. C’est cela qui est passionnant dans la syntaxe. Et c’est ce qui justifie la perspective structurale.

Un jour – j’étais encore étudiant – on m’a proposé de faire une thèse – que j’ai faite – sur les modalités en grammaire⁽⁸⁾. Cela a été une période de bonheur pour moi que celle durant laquelle j’ai écrit cette thèse, – et je continue à réfléchir à ces questions.

Je suis parti d’une interrogation : comment se fait-il qu’il y ait autant d’ambiguïtés dans les langues naturelles ?

Vous prenez le verbe *pouvoir*. Il peut signifier bien des choses.

Vous avez d’abord une première série d’interprétations qui sont : *permission*, *capacité*, *possibilité*. Il *peut* venir, *parce qu’il a reçu l’autorisation (permission)*, *parce qu’il en a la capacité (capacité)*, ou *parce qu’il y a un pont qui lui permet de franchir la rivière (possibilité)*. Il y a donc des conditions (*permission*, *capacité*, *possibilité*) qui font qu’il peut venir. On qualifie ces interprétations de *radicales*. *Radicales* est un anglicisme, en l’espèce. Et puis, il y a une autre interprétation, dite *épistémique*. Quand vous dites, il *peut* venir, cela peut signifier qu’il viendra *peut-être*. Donc, le même verbe qui exprime la *permission*, la *capacité* et la *possibilité*, exprime aussi l’*éventualité*. Et si, dans cette dernière interprétation, il *peut* venir, il peut nécessairement *ne pas venir*. Sinon, ce n’est pas une éventualité.

J’en viens maintenant au verbe *devoir*. Il exprime l’*obligation*. Et par une sorte de bizarrerie, de supposée malfaçon de la langue, voilà que ce verbe qui exprime l’*obligation*, exprime aussi la *probabilité*. On a les deux interprétations dans la phrase : *Il doit venir*. Il y a une différence majeure entre les interprétations épistémiques de

devoir et de *pouvoir*. Parce que *Il peut venir*, cela signifie que *peut-être qu'il viendra* ou que *peut-être qu'il ne viendra pas*, tandis que *Il doit venir* signifie : *il est probable qu'il vienne* – bien sûr, il faut utiliser le subjonctif –, mais qu'il y a plus de chances pour qu'il vienne plutôt que pour qu'il ne vienne pas.

Pourquoi est-ce comme cela ? On peut écrire des pages là-dessus. J'ai dû écrire 500 pages environ, sur cet irritant défaut de fabrication des langues naturelles.

De surcroît, si vous mettez les phrases déjà citées à la forme négative dans le cas de *pouvoir* et donc de *Il ne peut pas venir*, cela fait disparaître la deuxième interprétation (l'interprétation épistémique). Cette phrase ne peut pas signifier : *peut-être qu'il ne viendra pas*. Il n'y a plus que la première interprétation qui tient, la seconde disparaît. En revanche, la phrase *Il ne doit pas venir* reste ambiguë et peut signifier à la fois : *il est probable qu'il ne viendra pas* et *il reçoit l'ordre de ne pas venir* ou *il est dans l'obligation de ne pas venir*.

Si l'on approfondit le sujet, on voit que, pour ce qui est de *pouvoir*, il y a quelque chose de commun à toutes les interprétations. C'est ce que les logiciens appellent la *conversion complémentaire*. Dire que *p* est *non exclu* équivaut à dire que *non p* est aussi *non exclu*. Cela s'applique à toutes les interprétations de ce verbe.

Pour *devoir*, les choses sont différentes car la pluralité des significations est un signe de l'inéluctable dégradation de la force des actes de langage.

Un logicien qui était aussi linguiste, Karttunen, a écrit : « La connaissance indirecte – c'est-à-dire la connaissance fondée sur des inférences logiques – a une valeur moins forte que la connaissance directe qui n'implique aucun raisonnement »⁽⁹⁾.

Je vais prendre des exemples pour essayer d'expliquer.

Si vous dites *Dieu existe*. C'est très fort.

Si vous dites *Je crois que Dieu existe*. *Je crois, credo*. C'est fort, mais moins fort.

Et si vous dites *Je crois qu'il est trois heures*. C'est encore moins fort. Cela devient une hypothèse.

Si vous dites *Pierre viendra*, c'est sûr – en tout cas, c'est présenté comme tel.

Si vous dites *Il est sûr que Pierre viendra*, c'est sûr. Mais il y a un phénomène énonciatif qui a pour effet que c'est moins sûr.

Et si vous passez à *Sûrement que Pierre viendra*, ce ne sera plus sûr du tout.

Quand vous dites *sûrement*, cela veut dire que ce n'est pas sûr.

Quand vous dites *Pierre viendra*. *Il est certain que Pierre viendra*. C'est certain.

Si vous dites *Certainement que Pierre viendra*, alors ce n'est plus certain

Si vous dites *Logiquement, Pierre viendra*, sa venue n'est pas logique.

Si vous dites *Il est normal que Pierre vienne*, vous présumez qu'il viendra.

Mais si vous dites *Normalement, Pierre viendra*, vous ne présumez rien de tel.

Alors, si vous dites *certainement*, ce n'est pas certain, si c'est *sûrement*, ce n'est pas sûr et si vous dites *sans doute*, c'est nécessairement qu'il y a un doute.

Je pourrais continuer longtemps mais je voulais dire, en me limitant à cette partie du sujet, que ce qui est intéressant, c'est qu'on retrouve là un *processus*.

Si on dit qu'il y a un défaut de fabrication qui fait que, bizarrement, dans plusieurs langues, des choses distinctes, différentes, sont exprimées par le même mot, on ne rend pas compte de la réalité. La réalité, c'est que le sens de ce mot et des mots qui lui sont liés est un *processus*. Et ce processus relie les interprétations.

J'ai travaillé sur d'autres chantiers. Comme j'étais venu à Orléans par la grâce de Charles Péguy, j'ai décidé d'étudier l'écriture et la syntaxe de Charles Péguy. Je ne vais

pas vous entretenir à cette heure du sujet. Je vous dirai simplement que, pour comprendre l'écriture de Charles Péguy, il faut s'ôter de la tête la notion de *brouillon*. Quand vous écrivez un texte, souvent vous faites un *brouillon*, puis vous mettez *au propre*.

Charles Péguy écrivait quelque chose puis, comme il pensait que ça n'allait pas tout à fait, que ce n'était pas exactement la bonne rédaction, il écrivait autre chose en dessous, et puis encore autre chose. Simplement, il ne barrait jamais. Ce qui est extraordinaire dans la prose de Charles Péguy, c'est que, la lisant, vous devenez témoin de l'écriture en train de s'écrire. Cela vaut aussi, selon d'autres modalités, pour les œuvres en vers.

Par exemple *Ève*⁽¹⁰⁾, œuvre monumentale trop méconnue, requiert à la fois une *lecture horizontale*, disons *syntagmatique* et une *lecture verticale*, disons *paradigmatique*. Lorsqu'on analyse ce poème, il faut regarder la place d'un mot dans un vers et aussi par quels mots cette place est occupée dans les vers suivants et puis de vers en vers, c'est-à-dire que vous devez lire de gauche à droite et de haut en bas. Les significations et les rapports entre les significations se déploient dans l'horizontalité et dans la verticalité. Et c'est pourquoi Péguy se référait explicitement à la notion de *tapisserie*, parce que c'est un entrecroisement entre les lignes horizontales et verticales, comme je l'ai expliqué dans plusieurs articles⁽¹¹⁾. Ce qui renvoie aussi à la très remarquable analyse de Roman Jakobson du *Dernier Spleen* de Baudelaire⁽¹²⁾, qui met en relation trois vers du poème – le premier, le dernier et un vers intermédiaire en tête de strophe – qui ont la même structure rythmique, du moins dans leur second hémistiche, ce qui entraîne nécessairement des effets de sens :

Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle (3/3/1/5)

Des cloches tout à coup sautent avec furie (2/4/1/5)

Sur mon crâne incliné plante son drapeau noir (3/3/1/5)

Ensuite, je suis devenu sénateur, après avoir été député.

Pour ce qui est de la syntaxe, *l'écriture de la loi*, c'est passionnant. Pourquoi ? Parce que la loi est une norme. Nul n'est sensé l'ignorer. Et nous avons fait un colloque au Sénat, auquel Bernard Cerquiglini a bien voulu participer, sur ce thème. Car le paradoxe, c'est que cette norme, elle est écrite dans le feu du discours. Deux assemblées parlementaires sont composées d'élus qui vont faire des amendements. Et qu'est-ce que c'est qu'un amendement ? C'est une procédure qui consiste à remplacer trois mots par trois autres mots, une phrase par une autre phrase, à ajouter ou supprimer trois mots, trois paragraphes ou trois alinéas. Vous pouvez tout faire. Et après son passage dans le tamis de cette écriture collective par laquelle des élus de différentes tendances ajoutent des amendements qui sont approuvés, le texte qui sort des débats peut être assez *râpeux*. C'est pourquoi je suis un grand défenseur, contre tous les exécutifs, de la *seconde lecture*, et du fait que l'on travaille beaucoup pour polir le texte de telle manière que, comme la mer polit le galet, petit à petit, on passe du *discursif* au *normatif*. Car *il faut du temps*, et beaucoup de travail, pour passer du feu du débat à la production d'un texte normatif. Et, naturellement, comme la loi est une norme, il y a toute une série de caractéristiques du texte normatif, législatif. Par exemple, dans un texte de loi, il n'y a pas de passé simple. Il n'y a pas beaucoup d'articles indéfinis. Il n'y a pas de déictiques, pas de *je*, de *tu*, etc. et puis le présent y a la valeur d'un impératif, etc. Mais c'est un travail très intéressant et la loi est réussie lorsqu'on parvient à passer du *discursif* au *normatif* dans de bonnes conditions. Nous avons fait un livre qui s'appelle *L'écriture de la loi*⁽¹³⁾, qui est sur le site du Sénat, dans lequel nous avons présenté les travaux des participants à notre colloque sur ce thème.

J'ai essayé au cours de cette brève et peut-être quelque peu égotique *tentative de biographie syntaxique*, de vous dire le bonheur qui est le mien de tenter de polir chaque jour le texte de la loi, comme un artisan travaille la matière. Et d'œuvrer ici, là, ailleurs, aujourd'hui, demain, comme hier, afin de *donner un sens plus pur aux mots de la Tribu*⁽¹⁴⁾.

Notes :

- (1) *La structure syntaxique des titres de journaux*, Université de Nanterre, 1968. Ce mémoire est repris intégralement sur mon site www.jpsueur.com, rubrique linguistique / grammaire du discours.
- (2) Jean Dubois, *Grammaire structurale du Français*, Larousse, 3 tomes, 1965, 1967 et 1969.
- (3) Maurice Tournier, *Un vocabulaire ouvrier en 1848*. Essai de lexicométrie, 3 volumes, Laboratoire d'étude des textes politiques, CNRS et ENS de Saint-Cloud, 1975.
- (4) *La parole syndicale*, ouvrage collectif écrit par Alain Bergounioux, Michel Launay, René Mouriaux, Jean-Pierre Sueur et Maurice Tournier, PUF, 1982.
- (5) Jean-Pierre Sueur, *Pour une grammaire du discours. Elaboration d'une méthode. Exemples d'application*. *Mots*, n°5, 1982. Voir aussi : Jean-Pierre Sueur, *Syntaxe, lexicque et énonciation dans quelques résolutions syndicales*, Actes du 2^{ème} Colloque de lexicologie politique, Klincksieck, 1982.
- (6) Nicolas Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, Plon, 1967.
- (7) Emile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, 1966.
- (8) Jean-Pierre Sueur, *Etudes sémantique et syntaxique des verbes devoir et pouvoir. Recherche sur les modalités en grammaire*, 1975. Les textes intégraux de cette thèse ainsi que des articles écrits à partir de celle-ci sont repris sur le site www.jpsueur.com, rubrique linguistique/modalités.
- (9) L. Karttunen, *Possible and must*, dans J-P Kimball (éd), *Syntax and semantics*, New-York, Seminar Press, 1972.
- (10) Charles Péguy, *Ève*, dans *Œuvres poétiques et dramatiques*, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1175 à 1397.
- (11) Les textes intégraux de mes articles sur Péguy sont repris sur le site www.jpsueur.com, rubrique Péguy.
- (12) Roman Jakobson, *Une microscopie du Dernier Spleen*, Tel Quel n°29, 1967.
- (13) *L'écriture de la loi*. Colloque du Sénat, 2014.
- (14) Stéphane Mallarmé, *Le tombeau d'Edgar Poe*.